

17 juin 2015 -12:36

## Nouveaux symboles de danger pour une utilisation plus sûre des produits domestiques

Depuis juin 2015, en Europe ainsi que dans d'autres pays du monde, de nouvelles étiquettes avec de nouveaux pictogrammes de danger sont apposées sur les emballages des produits chimiques. Les sept pictogrammes de danger sur fond orange qui existaient jusqu'alors ont été remplacés par neuf nouveaux pictogrammes présentés dans un losange blanc avec un bord rouge. En vue de populariser ces symboles, le service public fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement lance aujourd'hui la campagne « Comprendre les symboles, ça peut sauver des vies », en partenariat avec le Centre Antipoisons et essenscia.

Plus de 10 000 accidents liés aux produits chimiques ménagers tels que les détergents pour la lessive et la vaisselle, les produits de nettoyage, l'eau de Javel, les déboucheurs, les peintures et les produits de bricolage surviennent chaque année en Belgique. Plus de la moitié de ces accidents concernent de jeunes enfants. En 2014, le Centre Antipoisons a reçu un total de 11.538 appels pour des produits chimiques ménagers dont 5.262 impliquant des enfants. La plupart de ces enfants ont de 1 à 4 ans, un âge où ils explorent volontiers leur environnement. La meilleure manière de prévenir ces accidents est de lire correctement l'étiquette sur l'emballage et de suivre attentivement les recommandations de sécurité.

Désormais, les sept pictogrammes de danger sur fond orange sont remplacés par neuf nouveaux pictogrammes placés dans un losange blanc avec un bord rouge. Les pictogrammes symbolisent les dangers pour la santé, les dangers physiques - explosibilité ou inflammabilité - et les dangers pour l'environnement. Les nouvelles étiquettes présentent également de nouveaux pictogrammes de danger, des mentions de danger, des conseils de prudence ainsi que des mots d'avertissement qui donnent une information plus complète sur la manière dont ces produits dangereux peuvent être utilisés sans nuire à la santé et à l'environnement.

Les nouvelles étiquettes sont une conséquence du règlement européen relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage de substances chimiques dangereuses et de leurs mélanges. Le règlement « CLP » (Classification, Labelling and Packaging) se base sur le « Système général harmonisé » (SGH) des Nations Unies.

Marie-Christine Marghem, ministre de l'Environnement compétente pour l'étiquetage des substances chimiques se réjouit de ces dispositions : « Le nouveau système offre l'avantage de classer et d'étiqueter les substances et mélanges dangereux de la même manière, avec, pour conséquence, une meilleure protection des travailleurs, des consommateurs et de l'environnement. Par ailleurs, un système harmonisé facilitera le transport et le commerce en Europe et, à terme aussi, dans le monde. »

La législation CLP est instaurée par phases ; pour les substances simples (comme l'eau de javel, le white spirit et l'acétone), les fabricants étaient déjà obligés d'apposer de nouvelles étiquettes depuis le 1er décembre 2010. Pour les produits chimiques - qui se composent de plusieurs substances - tels que les produits lessiviels et les peintures, l'obligation s'applique depuis le 1er juin 2015. Les firmes disposent

d'une période de transition jusqu'au 1er juin 2017. À partir de cette date, tous leurs produits devront porter la nouvelle étiquette. Pendant un certain temps, il pourra donc encore arriver que les consommateurs trouvent les deux types d'étiquettes les unes à côté des autres dans les rayons des magasins, explique la ministre Marghem.

En vue de promouvoir ces étiquettes et symboles et de réduire le nombre d'accidents liés à des produits chimiques ménagers, le service public fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement lance sa campagne « Comprendre les symboles, ça peut sauver des vies ». Le site internet [www.symbolesdanger.be](http://www.symbolesdanger.be) passe en revue les nouveaux symboles et leur signification et délivre de nombreux conseils pratiques pour éviter les accidents liés à des produits chimiques. La brochure « Produits chimiques, le nouveau système d'étiquettes résumé pour vous » détaille les nouveaux pictogrammes et peut être commandée via le site internet de la campagne.

essenscia, la fédération de la chimie et des sciences de la vie, collabore étroitement avec le Centre Anti-poisons – entre autres via l'enregistrement électronique de la composition des produits chimiques – et soutient la campagne de sensibilisation des autorités. « La sécurité du travailleur et du consommateur est une priorité absolue pour le secteur » déclare Yves Verschuere, administrateur délégué d'essenscia. « Nos entreprises mettent tout en œuvre pour garantir un usage approprié et sûr des produits. 93% d'entre elles ont effectué le changement d'étiquettes. Un sous-secteur tel que celui des détergents a même développé des pictogrammes de conseils de prudence afin de limiter au maximum le risque lié à l'utilisation de ses produits, mais également les causes d'accident. Il s'agit surtout de donner aux consommateurs un message clair : observez bien les instructions afin que vous puissiez utiliser nos produits de manière sûre et responsable.»

Quelques chiffres significatifs du Centre Antipoisons pour 2014

- 54.206 appels dont 11.538 (25,5%) pour des produits chimiques ménagers
- Près de 1.000 appels impliquant des produits corrosifs comme les déboucheurs, l'acide chlorhydrique ou des anticalcaires puissants
- Plus de 1.200 appels traitant d'accidents avec de l'eau de Javel soit 3 ou 4 par jour.
- 281 appels concernant des produits de nettoyage sous forme de capsules

Reportage vidéo :

Le mercredi 17 juin dès 12h, du matériel audiovisuel sera disponible. Toutes les présentations se trouvent sur <https://www.dropbox.com/sh/xwralf5q9y3abmr/AACRFMtoB7w4BLfqkpr4rCRya?dl=0>.

Contact:

Sven Heyndrickx, porte-parole adjoint SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement. GSM : 0473/83.64.90. E-mail : [sven.heyndrickx@sante.belgique.be](mailto:sven.heyndrickx@sante.belgique.be)

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et  
Environnement  
Eurostation II  
Place Victor Horta 40 bte 10  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 524 97 97  
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier  
Porte-parole (FR)  
+32 475 93 92 71  
+32 2 524 99 21  
[vinciane.charlier@health.fgov.be](mailto:vinciane.charlier@health.fgov.be)

Jan Eyckmans  
Chef du Service Communication externe &  
Porte-parole  
+32 495 25 47 24  
[jan.eyckmans@health.belgium.be](mailto:jan.eyckmans@health.belgium.be)

Heleen Vandenberghe  
Porte-parole (NL)  
+32 2 524 96 91  
+32 486 12 67 98  
[heleen.vandenberghe@health.fgov.be](mailto:heleen.vandenberghe@health.fgov.be)